

Vérification du registre national des gels des avoirs :

- fait l'objet de sanctions pénales       ne fait pas l'objet de sanctions pénales

Si société :  secteur d'activité sensible       entreprise récemment créée

**Joindre copies : CNI ou passeport ; si société : extrait Kbis, statuts, certificat d'immatriculation pour les sociétés étrangères, ou certificat de coutume, coordonnées du représentant légal avec sa CNI ou son passeport.**